RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

DÉPARTEMENT

HERAULT

NOMBRES DE MEMBRES

Afférents
> h Comité En exercice Présents
Syndical 1

37 37 20

Date de la convocation
08-11-10



2011-01-06 Aide de la Région Languedoc Roussillon au titre de l'ingénierie territoriale 2011 Loi du 5 Avril 1884 - Article 56

EXTRAIT DU REGISTRE

des Délibérations du Comité Syndical du Syndicat Mixte du Pays Haut Languedoc & Vignobles

Séance du 03 Janvier 2011

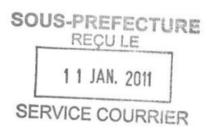
L'an deux mille onze

Et le trois janvier

à Dix sept heures , le Comité Syndical, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre presc la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Francis BOUTES

Présents: MM

J.ARCAS (Conseil Général), JL BARTHES (CdC Orb-Jaur), P.BEZIAT (CdC canalirou), JN. BADENAS (Conseil Général), G.BARO (CdC Orb-Taurou), F.BOUTES (Conseil Général), J.CABROL (CdC Pays Saint-Ponais), N.ETIENNE (Conseil Général), M.GIL (CdC Orb-Taurou), C.GINESTE (CdC Avène, Orb & Gravezon) J. HUC (CdC Coteaux & Chateaux), RM.LOSMA (Bédarieux), K.MESQUIDA (Conseil Général), H.OBIOLS (CdC canalirou), J.PALAYSI (CdC Saint-Chinian) R.PAILLES (Conseil Général), JP.ROUANET (CdC Pays Saint-Ponais), G.ROUDIER (CdC Orb-Taurou), R.TROPEANO (Conseil Général), E.VILLANEUVA (CdC Faugères).



Acte 030111 Acte 030111 réfecture

Objet : Aide de la Région Languedoc-Roussillon au titre de l'ingénierie territoriale 2011

L'équipe opérationnelle du Syndicat Mixte du Pays Haut Languedoc et Vignobles est organisée en missions, en charge de la réalisation d'opérations en maîtrise d'ouvrage ou en appui aux acteurs publics et privés du territoire, en vue de répondre aux objectifs thématiques affichés au titre du Contrat de Pays et de ses déclinaisons annuelles.

La mise en œuvre de cette capacité d'ingénierie, au service des membres du Syndicat Mixte (communes et communautés de communes) et de l'ensemble des partenaires territoriaux (associations, groupements professionnels,...), s'apprécie, pour l'exercice 2011, à un coût global prévisionnel de l'ordre de 158.462 €, dont le financement pourrait être assuré comme suit :

étant précisé que les cofinancements affichés au titre du Département et des contributions locales correspondent à un prorata du financement général du Syndicat Mixte.

Monsieur le Président propose à l'Assemblée de l'autoriser à déposer une demande de subvention à hauteur du montant proposé auprès de la Région Languedoc-Roussillon et à signer tous les documents relatifs à l'exécution de cette décision.

Ouï l'exposé de Monsieur le Président, le Comité Syndical autorise le Président à déposer une demande de subvention à hauteur du montant proposé auprès de la Région Languedoc-Roussillon et à signer tous les documents relatifs à l'exécution de cette décision.

Ainsi fait et délibéré, les jour, mois et an susdits.

Fait à Puisserguier, le 03 janvier 2011.

Le Président
Francis BOUTES

SOUS-PREFECTURE

1 1 JAN. 2011

SERVICE COURRIER